

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	458 799 208	419 847 059
Obligations et valeurs assimilées		453 440 676	407 594 775
Titres des Organismes de Placement Collectif		5 358 532	12 252 283
Placements monétaires et disponibilités		208 332 869	248 008 126
Placements monétaires	5	208 332 295	248 007 037
Disponibilités		575	1 089
Créances d'exploitation	6	0	0
TOTAL ACTIF		667 132 077	667 855 185
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 745 646	1 741 956
Autres créditeurs divers	8	2 349 645	3 159 760
TOTAL PASSIF		4 095 291	4 901 715
ACTIF NET			
Capital	9	631 242 918	634 620 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		31 793 868	28 332 540
ACTIF NET		663 036 786	662 953 470
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		667 132 077	667 855 185

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	25 139 172	19 099 566
Revenus des obligations et valeurs assimilées		24 921 918	18 574 444
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		217 254	525 121
Revenus des placements monétaires	11	18 394 195	19 575 165
Intérêts des certificats de dépôt		6 175 231	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue		296 103	229 241
Intérêts des bons du trésor à court terme		94 208	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme		5 289 833	6 853 362
Intérêts des billets de trésorerie		0	0
Revenus des prises en pension		6 538 821	4 627 896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		43 533 368	38 674 731
Intérêts des mises en pensions		0	- 94 301
Charges de gestion des placements	12	- 8 311 420	- 8 070 054
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 221 947	30 510 376
Autres produits		0	0
Autres charges	13	- 900 063	- 815 979
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 321 884	29 694 396
Régularisation du résultat d'exploitation		- 2 528 016	- 1 361 856
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 793 868	28 332 540
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 528 016	1 361 856
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 3 956 476	1 688 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 851 872	1 601 413
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 217 279	32 984 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	35 217 279	32 984 285
Résultat d'exploitation	34 321 884	29 694 396
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 3 956 476	1 688 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 851 872	1 601 413
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 35 133 965	- 32 444 747
Souscriptions		
Capital	545 306 878	392 355 311
Régularisation des sommes non distribuables	24 848 520	20 596 176
Régularisation des sommes distribuables	12 530 282	8 718 582
Rachats		
Capital	- 576 476 214	- 421 854 392
Régularisation des sommes non distribuables	- 26 285 131	- 22 179 984
Régularisation des sommes distribuables	- 15 058 298	- 10 080 438
VARIATION DE L'ACTIF NET	83 315	539 540
ACTIF NET		
En début de période	662 953 470	662 413 930
En fin de période	663 036 786	662 953 470
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	3 174 801	3 330 476
En fin de période	6 037 742	3 174 801
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	109,815	208,817
TAUX DE RENDEMENT (*)	5,18%	4,99%

(*) Le taux de rendement tient compte de la scission de l'action TUNISIE SICAV en date du 01/08/2022. A cette date, la valeur liquidative a été divisée par 2, passant ainsi de 214,640 dinars à 107,320 dinars et par conséquent, le nombre d'actions a été doublé.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du Ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 458 799 208 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées			437 105 247	453 440 676	68,39%
Obligations des sociétés			92 754 458	94 811 502	14,30%
TN0003400322	AB SUBORDONNE 08 A	22 000	146 674	151 372	0,02%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	450 000	465 534	0,07%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2,2%	20 000	400 000	414 279	0,06%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	25 000	1 500 000	1 569 797	0,24%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	1 756 480	1 792 231	0,27%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 050 683	0,16%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	702 377	710 179	0,11%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	53 160	53 978	0,01%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	320 000	333 485	0,05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	932 800	960 074	0,14%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	8 000	480 000	506 880	0,08%
TN0004700704	ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	1 200 000	1 259 904	0,19%
TN0007190143	ATL 2018-1 CAT. B TMM+2.2%	25 000	500 000	516 386	0,08%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	2 000	80 000	80 529	0,01%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	600 000	610 430	0,09%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9,60%	20 000	2 000 000	2 148 550	0,32%
TN0006610513	ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	400 000	415 781	0,06%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	800 000	841 844	0,13%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
TN0001900844	BH 2009	75 000	1 147 500	1 147 633	0,17%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	3 000 000	3 044 278	0,46%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	24 000	480 000	503 431	0,08%
TN0001901073	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	400 000	424 636	0,06%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	600 000	632 519	0,10%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	400 000	40 072 000	42 237 481	6,37%
TN0003100764	BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2,0%	25 000	500 000	513 729	0,08%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	20 000	265 800	274 290	0,04%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	1 036 000	1 050 081	0,16%
TN0001300623	BTE 2011 B	30 000	1 500 000	1 566 986	0,24%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	299 400	314 608	0,05%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	340 000	353 471	0,05%
TN0004201448	CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	500 000	525 440	0,08%
TN0007340078	SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
TN0002600997	STB 2008/1	11 250	140 625	146 463	0,02%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	506 250	529 118	0,08%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	998 000	1 030 991	0,16%
TN0002101939	TL 2016-1 CAT.B TF 7,75%	35 493	708 860	742 279	0,11%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 200 000	1 242 671	0,19%
TN0002101970	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	600 000	634 187	0,10%
TN0002101996	TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	200 000	208 329	0,03%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2,3%	20 000	400 000	418 858	0,06%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	800 000	864 866	0,13%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	143 313	151 182	0,02%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	23 783	951 320	995 770	0,15%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	26 820	1 609 200	1 698 391	0,26%

TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	2 544 000	2 685 165	0,40%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	5 000 000	5 281 951	0,80%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	3 000 000	3 047 342	0,46%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 014 913	0,15%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	312 000	335 621	0,05%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	2 400 000	2 433 508	0,37%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	30 000	398 700	406 797	0,06%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 750 000	1 787 706	0,27%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 350 000	1 373 861	0,21%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	200 000	208 515	0,03%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	1 100 000	1 102 519	0,17%
Obligations de L'ETAT			268 886 783	276 823 183	41,75%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	3 462	3 692	0,00%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	6,95%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	36 973 118	5,58%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	6,03%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 819 726	3,14%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 170 411	4,70%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	240 759	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	3,50%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 063 863	1,07%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	23 147 000	23 654 560	3,57%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 417 447	3,08%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 145 043	2,44%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 092 822	1,67%
Bons du trésor assimilables		80 507	75 464 006	81 805 990	12,34%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6,00%	630	560 070	630 935	0,10%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	20 080	18 642 056	20 283 737	3,06%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 914 248	2,40%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 640 006	2,06%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	14 430	14 052 706	14 861 472	2,24%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 447 709	0,37%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 983 475	1,20%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	5 999	5 636 061	6 044 408	0,91%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées			0	0	0,00%
Titres d'OPCVM			5 262 967	5 358 532	0,76%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	562 341	0,08%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	3 009 893	0,45%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	16 485	1 761 763	1 786 298	0,27%
TOTAL			442 368 214	458 799 208	69,20%
Pourcentage par rapport au total des actifs					68,77%

* Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	402 455 134	11 653 999	7 477 926	419 847 059	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	50 670 000			50 670 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	2 948 340			2 948 340	
Emprunt national	155 147 000			155 147 000	
Titres d'OPCVM	0			0	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	- 20 569 977			- 20 569 977	- 17 899
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	- 141 676 567			- 141 676 567	- 4 292 042
Annuités et cessions d'emprunt national	- 1 731			- 1 731	- 82
Cession de titres d'OPCVM	- 6 603 983			- 6 603 983	
* Variation des plus ou moins-values latentes			- 3 956 476	- 3 956 476	
* Variations des intérêts courus		2 995 544		2 995 544	
Soldes au 31 décembre 2022	442 368 214	14 649 543	3 521 450	458 799 208	4 310 024
BTCT					541 849
Total des plus ou moins-values réalisées					4 851 872

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 208 332 295 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
Dépôts à vue			25 796 357	25 870 368	3,90%
	Amen Bank Place Pasteur		17 975 143	18 026 001	2,72%
	Amen Bank siège		7 821 214	7 844 367	1,18%
Dépôts à terme			82 155 000	82 810 308	12,49%
	Amen Bank au 21/05/2019 à 10% pour 1827 jours		900 000	943 989	0,14%
	Amen Bank au 22/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	838 926	0,13%
	Amen Bank au 23/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	838 575	0,13%
	BIAT au 03/10/2022 à 8,03% pour 98 jours		348 000	353 512	0,05%
	BIAT au 04/10/2022 à 8,03% pour 92 jours		7 967 000	8 091 795	1,22%
	BIAT au 04/10/2022 à 8,03% pour 97 jours		6 000 000	6 093 984	0,92%
	BIAT au 01/11/2022 à 8,23% pour 92 jours		6 844 000	6 919 307	1,04%
	BIAT au 01/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		6 651 000	6 688 372	1,01%
	BIAT au 02/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		15 000 000	15 081 567	2,27%
	BIAT au 06/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		3 923 000	3 941 488	0,59%
	BIAT au 09/12/2022 à 8,27% pour 94 jours		9 000 000	9 037 521	1,36%
	BIAT au 13/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		7 000 000	7 024 108	1,06%
	BIAT au 14/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		8 500 000	8 527 733	1,29%
	BIAT au 26/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		5 409 000	5 414 883	0,82%
	BIAT au 29/12/2022 à 8,27% pour 64 jours		2 509 000	2 510 364	0,38%
	BIAT au 30/12/2022 à 8,27% pour 94 jours		504 000	504 183	0,08%
Certificats de dépôt			37 737 207	37 922 851	5,72%
TNZ2TZJ7V323	BTE au 28/11/22 à 9,57% pour 50 jours		7 401 620	7 474 815	1,13%
TN28E2WYRW06	BTE au 07/12/22 à 9,57% pour 50 jours		4 440 972	4 476 389	0,68%
TNZ1HYE3XKG0	BIAT au 05/12/22 à 8,27% pour 30 jours		993 156	999 452	0,15%
TNN1NSHT6B73	BIAT au 23/12/22 à 8,27% pour 10 jours		9 977 080	9 998 166	1,51%
TNKZK9EBVAU1	BIAT au 26/12/22 à 8,27% pour 10 jours		997 708	999 267	0,15%
TNXX30TT12M7	BIAT au 27/12/22 à 8,27% pour 10 jours		4 988 540	4 995 416	0,75%
TN51JJ3VXFY3	BIAT au 30/12/22 à 8,27% pour 10 jours		1 995 416	1 997 066	0,30%
TNUE2TLHXHT7	AMEN BANK au 28/12/22 à 8,27% pour 10 jours		4 988 540	4 994 499	0,75%
TNBEUSTDKWT9	STUSID au 02/11/22 à 9,38% pour 90 jours		1 954 175	1 987 780	0,30%

Bons de trésor à court terme		0	0	0%
Créances sur opérations de pensions livrées		61 502 024	61 728 768	9,31%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 12/12/22 au 03/01/23, taux 8,27%	8 704	9 000 329	9 041 681	1,36%
Prise en pension BTA Novembre 2023, BIAT du 22/12/22 au 09/01/ 23, taux 8,27%	10 048	10 000 472	10 023 445	1,51%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 08/12/22 au 02/01/23, taux 8,27%	9 679	10 000 223	10 055 358	1,52%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 09/12/22 au 02/01/23, taux 8,27%	9 677	10 000 716	10 053 555	1,52%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 21/12/22 au 05/01/23, 8,27%	20 270	21 000 220	21 053 286	3,18%
Prise en pension BTA Novembre 2023, BIAT du 28/12/22 au 01/02/23, 8,27%	1 505	1 500 064	1 501 443	0,23%
TOTAL		207 190 588	208 332 295	31,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs				31,23%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	0	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	0	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	0
Total	0	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 1 745 646 dinars contre 1 741 956 dinars au 31/12/2021. Elle englobe le montant à payer à « Tunisie Valeurs Asset Management » au titre de la commission de gestion au titre de l'année 2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Montant HT	1 725 800	1 722 151
TVA	327 902	327 209
Total TTC	2 053 701	2 049 360
Retenue à la source	308 055	307 404
Net à payer	1 745 646	1 741 956

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 349 645 dinars contre 3 159 760 dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	57 638	57 746
Retenues à la source sur commissions	308 055	307 404
TCL à payer	9 401	9 276
Achats titres à payer	6 839	1 081 632
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 967 403	1 703 293
Autres	309	409
Total	2 349 645	3 159 760

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021

Montant	634 620 930
Nombre de titres	3 174 801
Nombre d'actionnaires	10 343

Souscriptions réalisées

Montant	545 306 878
Titres émis du 01/01/2022 au 01/08/2022	1 761 270
Titres émis lors de la scission de l'action en deux à la clôture de la journée comptable du 01/08/2022 (date VL des souscriptions-Rachats du 02/08/2022) (*)	3 291 886
Titres émis du 02/08/2022 au 31/12/2022	1 933 444

Rachats effectués

Montant	- 576 476 214
Titres rachetés du 01/01/2022 au 01/08/2022	- 1 644 185
Titres rachetés du 02/08/2022 au 31/12/2022	- 2 479 474

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 3 956 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4 851 872
Régularisation des sommes non distribuables	- 45 062
Résultats antérieurs incorporés au capital	28 332 540
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 1 391 550

Capital au 31/12/2022

Montant	631 242 918
Nombre de titres	6 037 742
Nombre d'actionnaires	10 465

(*) Une scission de l'action TUNISIE SICAV a eu lieu en date du 01/08/2022. A cette date, la valeur liquidative a été divisée par 2, passant ainsi de 214,640 dinars à 107,320 dinars et par conséquent, le nombre d'actions a été doublé.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2022 à 25 139 172 dinars contre 19 099 566 dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- Intérêts	4 275 778	3 981 292
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	20 646 140	14 593 152
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
- Dividendes	217 254	525 121
Total	25 139 172	19 099 566

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 18 394 195 dinars, contre 19 575 165 dinars au 31/12/2021 et représente le montant des intérêts courus au cours de 2022 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension livrées. Il se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôt	6 175 231	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue	296 103	229 241
Intérêts des BTCT	94 208	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme	5 289 833	6 853 362
Revenus des prises en pension	6 538 821	4 627 896
Total	18 394 195	19 575 165

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 8 311 420 dinars contre 8 070 054 dinars au 31/12/2021, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre l'année 2022.

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	8 311 420	8 070 054
Total	8 311 420	8 070 054

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à 900 063 dinars contre 815 979 dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	698 396	678 145
TCL	115 416	97 334
Autres	86 251	40 500
Total	900 063	815 979

Note 14 : Autres informations

<u>Données par action:</u>	2022	2021	2020	2019	2018
Revenues des placements	7,210	12,182	10,990	13,043	11,081
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,030	-0,678	-0,424	-0,070
Charges de gestion des placements	-1,377	-2,542	-2,000	-2,401	-2,284
Revenus nets des placements	5,834	9,610	8,311	10,218	8,727
Autres produits	0	0	0	0,004	0,011
Autres charges	-0,149	-0,257	-0,199	-0,243	-0,223
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,685	9,353	8,112	9,979	8,515
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,419	-0,429	1,291	-0,896	-0,753
Sommes distribuables de l'exercice	5,266	8,924	9,403	9,083	7,762
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,655	0,532	0,458	0,600	0,325
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,804	0,504	0,295	0,072	-0,028
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,148	1,036	0,754	0,672	0,297
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,833	10,389	8,866	10,651	8,812
Résultat non distribuable de l'exercice	0,148	1,036	0,754	0,672	0,297
Régularisation du résultat non distribuable	0,419	-0,038	0,103	-0,052	-0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	0,567	0,998	0,857	0,619	0,264
Valeur liquidative	109,815	208,817	198,895	188,634	178,932
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,19%	1,19%	1,19%	1,19%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	-0,13%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,55%	4,38%	4,83%	4,94%	4,44%
Actif net moyen	698 278 618	677 827 837	559 373 168	546 041 528	610 628 508

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 667 132 077 dinars, un actif net de 663 036 786 dinars et un bénéfice de la période de 35 217 279 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU